

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Personnes Handicapées et des Personnes du Bel Age
Direction Adjointe Gestion des Etablissements et Services

04 13 31 29 22

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 SEPTEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY**

**OBJET : Participation financière 2020 en faveur de l'institut de la maladie d'Alzheimer
(IMA).**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux personnes du bel âge, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La loi du 28 décembre 2015 d'adaptation de la société au vieillissement (ASV) prévoit la reconnaissance du statut des proches aidants et incite au développement d'actions en leur faveur.

Le Conseil départemental des Bouches-du Rhône apporte depuis de nombreuses années son soutien aux actions d'aide aux aidants des personnes du bel âge ainsi que des personnes en situation de handicap. L'aide aux aidants et l'amélioration des solutions de répit font partie des orientations des schémas départementaux 2017-2022 en faveur des personnes handicapées et des personnes du bel âge.

L'institut de la maladie d'Alzheimer (IMA), sis hôpital d'adultes de la Timone – Bd Jean Moulin-13385 Marseille cedex 5, présidé par Monsieur Federico Palermi (Directeur de l'association Alzheimer Monaco), a pour but de venir en aide aux familles et soignants non médicaux de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer afin de favoriser leur maintien à domicile. Il s'adresse aux personnes et leurs aidants y compris lorsque la maladie se révèle précocement.

L'institut réalise des accompagnements individuels (entretiens physiques ou téléphoniques) et collectifs (consultations familiales, formations d'aide aux aidants, groupes d'expression de malades et/ou d'aidants). Il met à disposition un fonds documentaire et un site internet, vecteur d'informations locales et nationales dans le domaine. Il participe au fonctionnement de l'antenne d'écoute et d'information Allô-Alzheimer. Enfin, il participe aux colloques scientifiques, médicaux et médico-sociaux ainsi qu'aux programmes de recherche en sciences humaines et sociales.

Depuis 2017, l'IMA développe un pôle ressources et d'actions culturelles, dédié au handicap neurocognitif de l'adulte. Les actions mises en œuvre rencontrent un accueil très favorable de la part des personnes qui en bénéficient et des professionnels. Un bilan a été réalisé. Ce pôle est reconduit en 2020.

Le Département soutient l'IMA en participant à son financement depuis 1996. Pour 2020, il est proposé le renouvellement de la subvention à hauteur de 30 000 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL